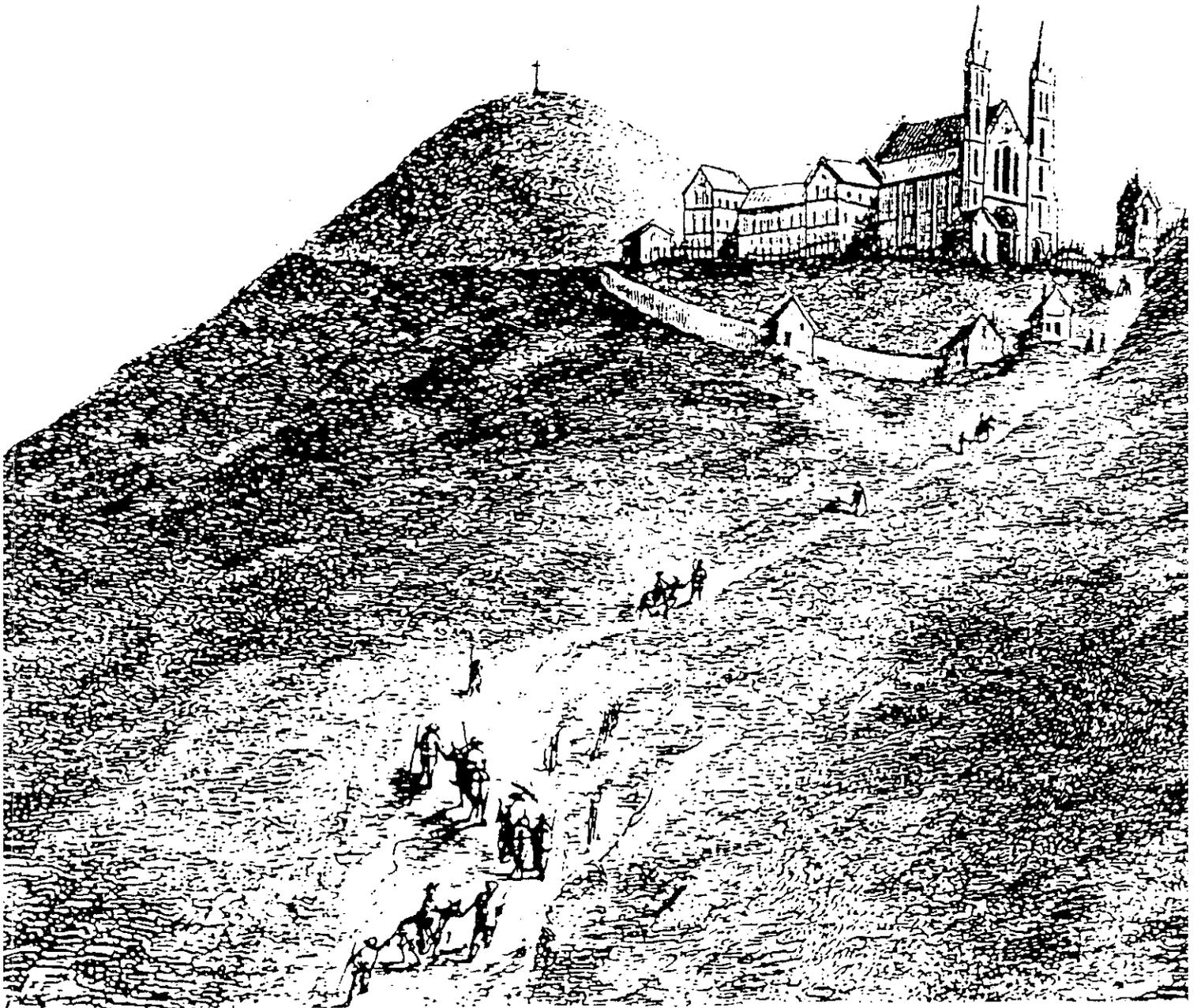


11 f m n n n n

LE PETIT CORPATUS



SEPTEMBRE 1990

N° 102

C'EST LA RENTREE

Le Lundi 10 Septembre à 9 heures, une grande effervescence régnait dans la cour de l'école, car les 75 enfants des classes primaires étaient tous présents. Les petits nouveaux un peu craintifs regardaient attentivement la maîtresse, leur classe et la cour de récréation. Ils seront 25 en maternelle avec Mme C. SERRE, institutrice et B. PRA, aide-maternelle. C'est avec le sourire qu'ils ont occupé les locaux. Les Moyens se sont retrouvés avec joie, 22 composeront la classe des cours préparatoire et cours élémentaire 1^{er} année avec Mme B. MATHIEU.

Les plus grands des cours élémentaire 2^e année, cours moyen 1^{er} et 2^e année, au nombre de 27 ont bien rempli la classe de Mme TEMPLIER.

A la cantine, Mme J. GONTARD aidée de Mme C. DEDAELE, accueilleront 25 enfants en moyenne. Tout le monde était à son poste, aucun changement dans l'encadrement, mais une légère baisse d'effectif en maternelle. Souhaitons à tous une excellente année scolaire.



LE COIN DE LA POESIE

AUTOMNE

O, ces pas, ces pas si légers, qui glissent dans le bois mouillé !
Ne serait-ce pas l'écureuil, qui fuit derrière un mur de feuilles,
Ou la petite musaraigne, qui fait rouler une châtaigne ?
Ou la course ailée de la source, sur ses jolis chaussons de mousse ?
Ou peut-être le hérisson qui retourne vers sa maison ?
Je ne vois rien autour de moi, que des arbres graves et cois.
Serait-ce les pas de mon ombre
Que j'ai perdue dans le bois sombre ?

Maurice Carême



ANNEE SCOLAIRE 1990 - 1991

CALENDRIER SCOLAIRE DEFINITIF

	ZONE A	ZONE B
ACADEMIES	BORDEAUX - CLERMONT - FER. CAEN - CRETEIL - GRENOBLE - MONTPELLIER - NANCY-METZ - NANTES - PARIS - RENNES - VERSAILLES -	AIX-MARSEILLE - AMIENS - BESANÇON - DIJON - LILLE - LIMOGES - LYON - NICE - ORLEANS-TOURS - POITIERS - REIMS - ROUEN - STRASBOURG TOULOUSE -
RENTREE 90/91	Lundi 10 Septembre 1990	
TOUSSAINT	Du Samedi 27 octobre 1990 au Lundi 5 novembre 1990	
NOEL	Du Samedi 22 décembre 1990 au Lundi 7 Janvier 1991	
HIVER 1991	Du Jeudi 14 février 1991 au Lundi 4 mars 1991	Du Jeudi 21 février 1991 au Lundi 11 mars 1991
PRINTEMPS	Du Samedi 20 avril 1991 au Lundi 6 mai 1991	Du Samedi 27 avril 1991 au Lundi 13 mai 1991
ETE	Du Samedi 6 juillet 1991 au Mardi 10 Septembre 1991	

- Les dates indiquées correspondent au jour de départ après la classe et au jour de rentrée au matin.

QUAND AUTOMNE....

Quand automne en saison revient,
La forêt met sa robe rousse
Et les glands tombent sur la mousse
Où dansent en rond les lapins.
Les souris font de grands festins
Pendant que les champignons poussent.
Ah ! que la vie est douce, douce,
Quand automne en saison revient.

Samivel

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DE L'OBIOU.

Les membres du Conseil d'administration de l'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DE L'OBIOU, réunis en Assemblée le jeudi 6 Septembre, ont décidé de ne plus mentionner dans le PETIT CORPATUS, les commentaires accompagnant les compte-rendus des réunions du Conseil Municipal et de donner seulement, les décisions qui résulteront des délibérations.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 1990.

ORDRE DU JOUR : Plan d'occupation des SOLS.

Présents: Mmes BONDARNAUD, MOUSSIER, ROUX, FRANCOU.

Mrs CARDIN, CORBY, NEBON, GUEYDAN, BLANC, BERNARD, REYNIER, GONSOLIN.

Absents: Mrs BOULANGER, PELLISSIER.

Représentée : Mme MONIER.

OUVERTURE de Séance par Mr le Maire.

Mr BLANC lit une déclaration concernant la page du Canton de CORPS, parue dans le DAUPHINE LIBERE et sur le rôle des Commissions. Il informe le Conseil Municipal de sa Démission de Président des Commissions dont il était responsable.

Lecture est faite du Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 16 JUIN.

1) Les cours d'ANGLAIS prévus au C.E.S. de la MURE pour les élèves des classes de C M 2, sont annulés, quelques communes ayant refusé de financer le transport des enfants. (à charge des Communes)

2) Plan d'occupation des sols.

Mme BONDARNAUD donne le compte-rendu de la Commission d'Urbanisme du 07.07.90, qui a étudié les demandes de Modification du P.O.S et précise:

la différence qu'il y a entre révision du P.O.S (procédure lourde) et modification du P.O.S (cas ponctuels), elle propose que le Conseil choisisse cette dernière car les modifications sont applicables 1 mois après la délibération. Les modifications demandées sont les suivantes :

- la zone UY (ancien séminaire) passe en zone agricole,
- la zone NA Les Chénêts passe en zone UB
- agrandissement de la zone UB au hameau du Coin
- que la zone non constructible des parcelles AB/38/43/44 (village) soit ramenée à 10 m de la lisière avant le talus
- mise en conformité de la nouvelle construction jouxtant la salle "hors sac" à Boustigue.

Le Conseil après délibération vote à l'unanimité pour une modification...

3) Réglementation des boisements : Mme BONDARNAUD présente la précédente réglementation qui date de 1985. Celle-ci a pour but de protéger les terres agricoles en évitant la plantation d'arbres trop près des cultures (ne sont pas concernés : les arbres fruitiers, les arbres d'ornement, les arbres de jardin en général)

DECISION : Sur l'ensemble du territoire de la Commune de CORPS, les semis et plantations d'essences forestières sont réglementées comme suit.

Le territoire communal est divisé en trois zones, dites :

- ZONE INTERDITE où sont interdits pour QUATRE ANS les semis et plantations d'essences forestières portées au catalogue du Ministère de l'Agriculture.

- ZONE REGLEMENTEE . 6 mètres pour les noyers
. 12 mètres pour toutes les autres
essences forestières
entre deux parcelles de cette zone.

Ces distances s'annulent pour deux parcelles plantées simultanément.

Aucune distance de recul autre que celle prévue par le Code Civil n'est imposée au côté des parcelles limitrophes de la zone non réglementée.

Les sols des bâtiments, cours, jardins et terrains d'agrément, cadastrés comme tels, sont exclus de la présente réglementation.

- ZONE NON REGLEMENTEE où les semis et plantations sont autorisés sous réserve du respect du Code Civil.

-SAPINS DE NOEL : Suite à un décret de M. le Premier Ministre, en date du 2 Février 1983, les semis et plantations de sapins de Noël sont également soumis aux mêmes règles que les essences forestières portées au catalogue du Ministère de l'Agriculture :

- . interdiction de semis et plantations en zone interdite
- . mêmes distances à respecter en zone réglementée.

Le Conseil vote à l'unanimité la prorogation de ladite loi pour une période de 3 ans renouvelable.

Le Conseil rappelle que sur la commune la seule zone interdite est l'alpage.

4) le Maire lit une demande de concours au R.T.M. pour Boustigue .

Vu les arrêtés ministériels des 7 Décembre 1979 et 31 Juillet 1985 relatifs aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (Services de l'Equipement et de l'Agriculture), en application des lois n 48-1530 du 29 Septembre 1948 et n 55-985 du 26 Juillet 1955.

SOLLICITE le concours de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Isère - Service Départemental R.T.M. pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation des travaux de protection contre les avalanches à Boustigue.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité.

5) Mise en carte des sentiers de randonnée par le Département : le Maire demande à la Commission environnement d'étudier ce projet.

6) Dossier Achard D.P.U la Commune de Corps n'use pas de son droit de préemption.

7) LES EAUX : à la suite de la réunion de la commission s'occupant du rôle des eaux les dispositions suivantes sont prises :

- relever les compteurs l'été (résidences secondaires)
- arriver à ce que tout le monde dispose d'un compteur, des priorités étant établies (ceci sera étalé sur plusieurs années pour des raisons de coûts)
- changer les compteurs hors d'usage.

8) Mr GONSOLIN pose, une question sur l'avancement de l'aspersion. Mme BONDARNAUD rappelle la lettre de Mr MAZET à ce sujet.

Mr le Maire répond que l'on attend l'aboutissement du dossier européen 5B qui concerne ce problème.

Il rappelle que même si l'aspersion est installée, il restera toujours des débits réservés.

Il propose une rencontre entre Mr ADVENIER et Mr MAZET au mois d'août de cette année.

Il répondra par écrit à Mr MAZET.

9) Mr GUEYDAN demande où en est la renégociation des emprunts de 1 800 000 et 8 500 000 F.

Le Maire répond qu'ils sont toujours en renégociation.

Mr GUEYDAN demande des informations sur les suites de la lettre faite à Mr GROLLEAU au sujet de l'étude concernant le téléphérique qui devait relier CORPS à BOUSTIGUE.

Le Maire répond que l'on attend une réponse

10) Un devis sera demandé à l'entreprise DEMOZ pour l'étanchéité de l'arche s'appuyant sur la maison GEISSER

11) Le local sous la cure va être disponible : suite à la demande d'un particulier, le Conseil lui demande de s'adresser au Père DELAPLAGNE.

12) 5 ème Chaîne : La pose d'un émetteur à Boustigue coûterait 180 000 F subventionné à 62,5 % hors taxe, ce qui représenterait un remboursement de 150000 F par an sur 10 ans. Coût de fonctionnement 37000 F par an.

13) Mr BLANC demande une rencontre entre le Conseil et l'Union des Commerçants (au mois de septembre)

14) Mme MOUSSIER est nommée présidente de la Commission d'attribution des logements.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 Septembre 1990

Présents : Mmes BONDARNAUD, ROUX, MONIER, MOUSSIER, FRANCOU.
Mrs CARDIN, BERNARD, BLANC, GUEYDAN, NEBON, GONSOLIN
REYNIER, CORBY, BOULANGER.

Absent : Mr PELLISSIER.

Mr Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procès verbaux de la réunion du 28-07-90.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Réponse à Mr CHARRON, souhaitant louer un local de la Cure :
Ce local n'est pas libre actuellement.
- 2) Attribution d'un logement de l'O.P.A.C :
L'appartement laissé vacant au Peyraque a été attribué à Mr et Mme Raymond PORCERO.
- 3) Compte rendu de la Commission Urbanisme concernant :
 - La parcelle AC 261, rue de l'Hopital
 - L'Echange DUMAS à Boustigues. Ce problème sera vu sur place , avec la pose de compteurs d'eau, le Samedi 22 Septembre.
 - Réponse à la lettre de Mr IBANEZ : confirmation de la délibération du 14-12-85.
 - Le dossier DEIANA (concernant le courrier de la D.D.E du 17-07-90).
 - L'affaire FRANCOU (passage entre son bâtiment et celui de Mr ROUX)
- 4) INFORMATION : Le Congrès des Maires et Adjointes de l'Isère aura lieu au Sanctuaire de la Salotte le dimanche 21 Octobre. Le Conseil Municipal est invité à y participer. Prix du repas : 135 F.
La Commune n'interviendra pas financièrement dans l'organisation de ce congrès.
- 5) S.I.V.O.M
Travaux R.T.M - Programme, 1987, dans le cadre du S.I.V.O.M reste à réaliser 145 902 F de travaux d'assainissement, sous l'abattoir.
A voir au budget supplémentaire.
 - Achat d'un fourgon Pompe Tonne. Ce fourgon d'une puissance de 230 ch, a été commandé par le S.I.V.O.M.
 - Syndicat des Montagnes Bleues concernant l'aménagement des rives du lac.

Mr REY, Vice-Président de l'Association des Maires et Adjointes de l'Isère, présent lors de la dernière réunion du S.I.V.O.M, a conseillé de créer un syndicat intercommunal à vocation juridique, où chaque commune s'engagerait et pourrait maîtriser ses équipements.

- 6) Piste de l'Alpage -
 - Travaux d'amélioration subventionnés à 50 %.
 - Décision reportée au budget supplémentaire.
- 7) Lettre des riverains de la Rouillère, dénonçant le danger de circulation des piétons et demandant la pose de ralentisseurs (sujet controversé, à voir avec la D.D.E).
- 8) Remboursement horaire du moniteur sportif fixé à 63 F.
- 9) Signalisation Place Napoléon : Prévoir la pose de panneau STOP à chaque sortie.
- 10) Remarques de l'Hélium - sans commentaires -
Courrier à envoyer à l'Union des Commerçants, demandant une date pour une réunion commune.
- 11) Un syndicat des P.T.T, demandant une délibération pour que la Poste puisse effectuer des prêts :
Le conseil municipal n'est pas assez informé pour répondre à cette démarche, mais souhaite l'installation d'un distributeur de billets dans la nouvelle poste, une demande sera effectuée.
- 12) Le prix du ticket de transport pour le marché est fixé à 7 F.
- 13) Remboursement AGEKOM :
Un nouveau courrier sera adressé à cette société concernant le remboursement des 200 000 F.
- 14) Restauration du réseau électrique de l'église :
Un devis sera demandé à des entreprises, pour la remise en état et l'éclairage.
Toiture de la Mairie à renforcer partiellement :
Demander des devis.
Programme d'électrification rurale 1990 :
 - Renforcement de réseaux
 - Un transformateur sera placé dans le quartier de Lara, car le transformateur placé en face du garage du Dauphiné n'est pas assez puissant. Par contre, celui-ci sera remis en service au camping des vergers.Prévoir pour 1991 :
 - Inscription pour renforcement des transformateurs de la gare et de la zone artisanale.
- 15) Etude financière de la Commune :
Il sera demandé au percepteur de la préparer et de la présenter au Conseil Municipal.
- 16) Feux clignotants sur la Route de la Salette, à la sortie de Corps :
Ils ont été placés par la D.D.E pour surveiller le risque d'éboulement. Le Maire propose qu'une délibération soit prise et envoyée au Conseil Général, pour signaler ce danger.

17) Salle de sport à la Roseraie.

Le club de karaté suggère de supprimer les piliers - cela demanderait des travaux importants et trop onéreux, pour l'instant les piliers seront recouverts d'une protection.

18) Emplacement de la cabine téléphonique, située à coté de la station Esso, route de Gap, il est rappelé qu'elle est placée sur le terrain appartenant à Mr et Mme Roger RIVIERE.

Le Conseil Municipal devra régler ce litige ainsi que d'autres en attente.

19) Versement des subventions municipales aux Associations . Ce sera fait dès que possible.

20) Encaissement de la taxe de séjour :
A étudier à la prochaine réunion du C.M.

21) Le goudronnage de la montée de la prise d'eau de la Micro-Centrale, ainsi que l'accès des campings de la Plage, ont été effectués dans le cadre de l'entretien différé 63 000 F et de la Voirie Rurale 113 000 F (subventionnée à 50 %).

La Commission des travaux aurait préféré que ces aménagements soient faits sur des chemins piétonniers (après concertation).

22) Maison Mary (rue de l'Hopital)

Pour éviter des dégradations, les employés communaux seront chargés de fermer les ouvertures de ce bâtiment.

23) Refection du mur du jardin de Mme ARANEO :
Travaux à suivre par la Commission des Travaux.

24) Réponse à la lettre de Mr MAZET, Président du Canal d'arrosage, concernant l'aspersion.

Mr Le Maire exposera le problème des subventions de la région et du programme 5B, qui doivent être attribuées avant le commencement des travaux.

25) Station d'épuration, réunion avec la D.D.E le 02-10-90 :
Prévoir pour écoulement des eaux usées Camping Chausson.

INFORMATIONS :

Foire de la laine le samedi 22 et dimanche 23 Septembre.

Rentrée scolaire : effectif total : 75 enfants de 3 à 11 ans.

Service de Soins à Domicile - Corps / Beaumont / Valbonnais. Il fonctionne depuis le 1er Juillet, actuellement 7 cas dont 6 sur le canton de Corps.

Réunion de travail du C.M pour étude du tracé de l'Autoroute, le samedi 27 Octobre.

Le comité de rédaction

SPECTACLE : LES NUITS MUSICALES

Dimanche soir, Les Nuits Musicales, offraient à CORPS son dernier récital de la saison : Jacqueline Barbe, et Pascal Lodéon. Les deux artistes accueillèrent une église comble, et l'ovation qu'ils recevaient était à la mesure de leur talent. Et puis pourquoi ne pas s'en féliciter? Jacqueline (piano) venait en voisine, puisqu'elle est originaire des Chanaux, (PELLAFOL) M. Pascal Lodéon (violon) quant à lui est un concertiste assidu dans la région grenobloise, à la fois brillant et proche du public puisqu'ils avaient choisi Beethoven, Schubert et cette extraordinaire sonate de Franck, que les spécialistes de Proust appelle souvent : la petite sonate de Vinteuil (lire : Du côté de chez Swann).

De très belles oeuvres qui savent mettre alternativement en relief le travail de la pianiste et du violoniste. Un très bon signe, Jacqueline et Pascal, ont très bien perçu l'attention du public et ont apprécié la qualité d'écoute qui se dégageait de la foule. Une soirée dont le seul défaut a été d'être trop courte, surtout après le "bis" qui permettait au duo de clôturer avec du Massenet (La Méditation de Thaïs). Gageons que Jacqueline Barbe, et Pascal Lodéon ont gagné leur billet de retour pour la saison prochaine. Car si l'heure était aux dernières notes, elle l'était également au bilan et aux projets.

Le président de musique à Corps a remercié le public et les artistes, s'est engagé à la création d'un prochain festival et a bien évidemment sollicité le public pour rejoindre son association sans laquelle ces nuits musicales n'auraient pu exister. (En effet l'année prochaine avec l'année Mozart on peut espérer que le grand compositeur sera au centre des Nuits musicales).

Musique à Corps, a réussi l'exploit de proposer dans notre petite cité, sept concerts. Il faut noter le caractère courageux de cette programmation et constater qu'au fil des soirées le public grandissait. Un bilan à coup sûr positif. C'est aussi cette réussite que l'assistance à ovationnée. Bravo à tous les membres des Nuits musicales sponsors, artistes qui ont contribué à ce beau succès. Même heure, même lieu l'an prochain.

Jean-Michel ASSELIN



Cachet



association locale
d'aide à domicile en milieu rural

(adhérente à la fédération départementale, 88, cours de la libération, 38100 grenoble)

ASSOCIATION LOCALE D'AIDE
A DOMICILE EN MILIEU RURAL

CANTON DE CORPS

C.C.P. : 154 61 N GRENOBLE

N° Employeur : 52 128 075

- ASSEMBLEE GENERALE 1989 -

Courrier.

à adresser à M. le Président.

L'ASSEMBLEE GENERALE de l'ASSOCIATION D'AIDE à DOMICILE en MILIEU RURAL du CANTON de CORPS s'est tenue le samedi 21 avril 1990 à CORPS en présence de:

Mr GRAND Marcel, Maire de la SALLE EN BEAUMONT,
Mr BARET Fernand, Maire de SAINT MICHEL en BEAUMONT,
Mr BONTHOUX Alphonse, Maire de BEAUFIN,
Mme DOURNON Olga, Adjointe des COTES DE CORPS,

Se sont excusés :

Mr le Dr CARDIN Gérard, Conseiller Général et Maire de CORPS
Mme RIGLET Sylvette, Maire de QUET EN BEAUMONT,
Mr MEILLANT REY Aimé, Maire de SAINT LAURENT EN BEAUMONT,
Mme FESSIA, Maire de SAINTE LUCE,
Mr PONCET Denis, Coordonnateur,
Mme BOREL Thérèse, Vice-Présidente,
Mme MOUSSIER Rose-Aimée, Responsable Travail,
Mme BOREL Monique, Relais local de QUET EN BEAUMONT,
Mme GIRARD Marie,
Mme CHIABERTO Colette, Aide Ménagère,
Mme TROUSSIÉR Jacqueline, Aide Ménagère,
Mme FAIDHERBE Anne-Marie, aide ménagère,
Mlle BONTHOUX Chantal, Aide Ménagère.

Mesdames les Assistantes Sociales, Mme LINGLOIS Martine et Mme JURY Françoise en congé n'ont pu assister à l'assemblée.

Absente:

Mme ABERT Madeleine, Secrétaire Adjointe.

Mme ROUX Gisèle, Présidente, ouvre la séance, accueille les participants et dresse le BILAN MORAL de l'année 1989.

Le total des heures effectuées s'élève à 4273,50 heures dont:

- 2754,50 heures d'aide aux personnes âgées,
- 278,00 heures d'aide aux familles,
- 247,50 heures effectuées par Rural Service,
- 993,50 heures effectuées par Tierce-Personne,

avec la participation des Organismes Payeurs ci-dessous:

C.R.A.M., M.S.A., D.I.S.S., C.A.F., E.D.F., M.G.E.N., Artisans Dauphiné-Savoie, boulangerie, Marine.

Avec une différence insignifiante par rapport à 1988 (3 heures de plus ont été faites en 1989), avec des participations horaires

variant en fonction des ressources (- avec prise en charge, de 4,50Fr à 45Fr et 43,50Fr pour Rural Service, -sans prise en charge, 60Fr) le Service est intervenu dans presque toutes les communes du Canton.

Les onze AIDES MENAGERES

- Nicole GIROUD, Nicole AUBAUD, Ginette BARBE, Colette CHIABERTO, Anne-Marie FAIDHERBE, Jacqueline TROUSSIER, Ginette LACOSTE, Ghislaine MILESI, Eliane ROUX, Arlette CELSE, Chantal BONTHOUX - ont travaillé dans 33 foyers (29 Personnes Agées et 4 familles) en y apportant présence et réconfort d'une façon discrète mais efficace. Elles sont toujours appréciées et donnent l'image de marque du Service.

Le fonctionnement de l'Association demande beaucoup de temps et de disponibilité à l'équipe de bénévoles qui en assurent la gestion. Cela leur occasionne aussi de nombreux déplacements à l'extérieur du Canton (ETOILE dans la DROME, BURCIN, ect...)

Pour satisfaire toutes les Personnes aidées, des difficultés liées au manque ou à l'indisponibilité des Aides Ménagères, sont apparues plus particulièrement en juillet et août 1989.

Nicole GIROUD, Aide Ménagère depuis la fondation de l'Association et remplissant les conditions d'admission pour passer le C.A.F.A.D. (Certificat d'Appétude à la Formation d'Aide à Domicile) a reçu cette formation et a obtenu ce diplôme.

Le BILAN FINANCIER est présenté par Mme PELLISSIER Marie-Louise Trésorière de l'Association.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 217 120Fr et laisse apparaître un excédent de 6 895Fr soit 3,17 % seulement du budget. Si nous avons un excédent, c'est grâce aux subventions départementales, cantonales et communales d'un total de 10 088Fr (4,64% du budget); c'est dire que ces subventions sont indispensables pour le bon fonctionnement de l'Association.

Conseil Général.....	4 048Fr
S.I.V.O.M.....	2 740Fr
BEAUFIN.....	300Fr
CORPS	1 000Fr
PELLAFOL.....	500Fr
QUET en BEAUMONT...	250Fr
SAINTE LUCE.....	300Fr
SAINT MICHEL en BT..	150Fr
SAINT PIERRE de M..	300Fr
LA SALLE en BT.....	500Fr
	<u>10 088Fr</u>

Don du mariage FOUILLOUD-GIROUD: 260Fr

RENOUVELLEMENT du CONSEIL D'ADMINISTRATION

- * Les cinq membres renouvelables ont été reconduits :
 - collège bénévole: Denise GARNAUD, Arlette GARNIER, Marie-Louise PELLISSIER, Monique ROYER.
 - collège salarié : Nicole GIROUD
- *Suite à la démission de Thérèse BOREL (Vice-Présidente) et de Marie-Jeanne SMAGGHE (membre du C.A. et Relais local de St LAURENT en BT), Yvonne VIAL et Ginette LACOSTE rentrent au conseil d'administration.

Le nouveau CONSEIL D'ADMINISTRATION ainsi constitué se compose de:

* 1er collègue, collègue bénévole :

ABERT Madeleine, ARBOUET Juliette, BONDARNAUD Colette,
GARNAUD Denise, GARNIER Arlette, MOUSSIER Rose-Aimée,
PELLISSIER Marie-Louise, RIGLET Sylvette, ROUX Gisèle,
ROYER Monique, SAVIGNON Juliette, VIAL Yvonne.

* 2ème collègue, collègue salarié :

AUBAUD Nicole, CHIABERTO Colette, GIROUD Nicole,
LACOSTE Ginette.

Ce Conseil d'Administration a procédé à l'élection d'un nouveau BUREAU:

Présidente: ROUX Gisèle

Vice-Présidente déléguée: SAVIGNON Juliette

Vice-Présidente: GARNAUD Denise

Trésorière: PELLISSIER Marie-Louise

Trésorière adjointe: VIAL Yvonne

Responsable Travail: MOUSSIER Rose-Aimée

Secrétaire: ROYER Monique

Secrétaire adjointe: ABERT Madeleine

Nicole GIROUD reste l'Aide Ménagère DELEGUEE des SALARIEES.

Les RESPONSABLES LOCAUX sont répartis de la façon suivante:

AMBEL: SAVIGNON Juliette

BEAUFIN: SAVIGNON Juliette

Les COTES DE CORPS: GIROUD Nicole

CORPS: MOUSSIER Rose-Aimée

MONESTIER D'AMBEL: SAVIGNON Juliette

PELLAFOL: GARNIER Arlette

QUET EN BEAUMONT: BOREL Monique

SAINT LAURENT EN BEAUMONT: CHIABERTO Colette

SAINTE LUCE: AUBAUD Nicole

SAINT MICHEL EN BEAUMONT: VIAL Yvonne

SAINT PIERRE DE MEAROTZ: CHARLES Yvette

La SALETTE: ROUX Gisèle

La SALLE EN BEAUMONT: BOREL Thérèse

Plusieurs informations ont été ensuite annoncées :

-Le prix des cartes d'adhérents pour 1991 reste fixé à 20Fr.

-L'opération TELE-ALARME est reconduite cette année.

-Le loto annuel est prévu le 9 décembre à CORPS.

-L'ouverture du S.S.A.D. (Service de Soins à Domicile)

" CORPS - BEAUMONT - VALBONNAIS " est fixé au 1er juillet 1990.

Après diverses questions, la Présidente remercie tous les membres de l'Association et les participants de leur présence et avant de se séparer, l'Association offre le verre de l'amitié.

ON EN PARLE

L'A 51 SUR LES TRACES DE NAPOLEON

GAP - Les élus du Champsaur et du Valgaudemar se sont prononcés à une large majorité en faveur d'un passage de l'autoroute Sisteron-Grenoble par la vallée du Drac.

A l'initiative de Jean-Yves Dusserre, président du district du Champsaur, Jean-Paul Reynier, président du SIVOM du Haut-Champsaur, Pierre Blache, président du District du Valgaudemar et Jean-Pierre Festa, maire de Saint Bonnet, 31 maires des cantons d'Orcières, Saint-Bonnet, Saint-Firmin, Corps, Valbonnais (l'Isère était donc de la partie), représentants les communes du Haut-Drac et toutes liées par l'histoire du Dauphiné, se sont réunis vendredi soir à St-Bonnet afin de prendre une position commune sur le tracé de l'autoroute Sisteron-Grenoble.

Une réaction que certains estiment peut-être un peu tardive mais qui a été justifiée par les élus en question par trois faits : le silence régnant sur le sujet depuis quelques temps, l'absence du ministre des transports pour l'inauguration du tronçon Aubignosc-Sisteron, et la prise de position publique de Robert de Caumont il y a une dizaine de jours, en faveur du passage par Lus-la-Croix Haute.

A l'issue de cette réunion, une large majorité des maires présents (28 sur 31) s'est retrouvée autour d'une motion adressée aux préfets des Hautes-Alpes et de l'Isère (motion qui sera également envoyée aux parlementaires du département, aux présidents des chambres consulaires, au ministre des transports et au premier ministre).

Seule porte de sortie

Ces 28 maires se déclarent "favorable au passage de l'autoroute Sisteron-Grenoble par la vallée du Drac et la variante n°1 étudiée par le C.E.T.E. d'Aix-en-Provence en ce qui concerne le tronçon Saint-Bonnet - Pellafol".

Ces élus ont considéré que la réalisation de cet axe autoroutier "sur les traces de la route Napoléon sera un atout vital et indispensable pour le devenir économique de leurs vallées de montagne".

Pour justifier cette position, a été avancée la volonté des agriculteurs, des stations de ski, des activités artisanales, industrielles et commerciales, de la vallée touristique du Valgaudemar, du sanctuaire de La Salette et des 15 000 habitants permanents des cinq cantons d'être reliés au réseau autoroutier, et plus particulièrement au nord du pays. Cet accès "en direction du Nord étant le seul capable d'assurer le remplissage des 40 000 lits touristiques de nos vallées hiver comme été".

Pour conclure, ces élus des vallées du Drac, du Valbonnais et du Valgaudemar se sont dits "déterminés à utiliser tous les moyens de droit" qui sont à leur disposition afin que soit réalisé, "dans le respect de l'environnement, cet axe autoroutier, voie de l'avenir, qui renouera avec le passé pour relier la capitale du Dauphiné à Gap".

En épilogue les 4 initiateurs de cette rencontre rappelèrent que du côté de Gap, on oubliait un peu trop le Champsaur, envoyèrent quelques piques en direction de Robert de Caumont, et affirmèrent que cette position était la seule porte de sortie pour préparer l'avenir.

F.C. OBIOU CORPS

Le Dimanche 2 Septembre 1990 s'est déroulé le challenge :

Christian PORCERO

		Résultats	
CORPS 1	MENS	2 - 1	
La BATIE NEUVE	CORPS 2	1 - 0	
MUTUALITE AGRICOLE	CREDIT AGRICOLE	1 - 2	
F .O MEYLAN	Pt de CLAIX	1 -1	
MUTUALITE	CORPS 1	1 -4	
BATIE NEUVE	Pt de CLAIX	0 -2	
CREDIT AGRICOLE	MENS	4 -1	
F. O MEYLAN	CORPS 2	3 -0	
CREDIT AGRICOLE	CORPS 1	1 - 1	
BATIE NEUVE	F.O MEYLAN	0 -2	
MENS	MUTUALITE	1 - 3	
Pt de CLAIX	CORPS 2	4 -0	

MATCHS DE CLASSEMENT

MENS	1	CORPS 2	1	1 pénalty
MUTUALITE	1	BATIE NEUVE	0	
CREDIT AGRICOLE	0	F.O MEYLAN	0	1 pénalty à 3
CORPS 1	1	Pt de CLAIX	1	

CORPS VAINQUEUR PAR 3 PENALTY à 1

CLASSEMENT

- 1er CORPS 1 . challenge C.PORCERO + coupe Municipalité
- 2eme Pt de CLAIX . coupe garage Rivière
- 3è F.O de MEYLAN . coupe CLICHE G. ROUX
- 4è CREDIT AGRICOLE . coupe SAMBAIN ODDOS
- 5è MUTUALITE AGRICOLE . coupe coiffure de Corps F. FOUGERON
- 6è BATIE NEUVE . coupe L'épicier BRUNO G.
- 7è CORPS 2 . coupe F.C OBIOU
- 8è MENS . coupe Municipalité

meilleur buteur : coupe Dauphiné libéré +

sac Crédit

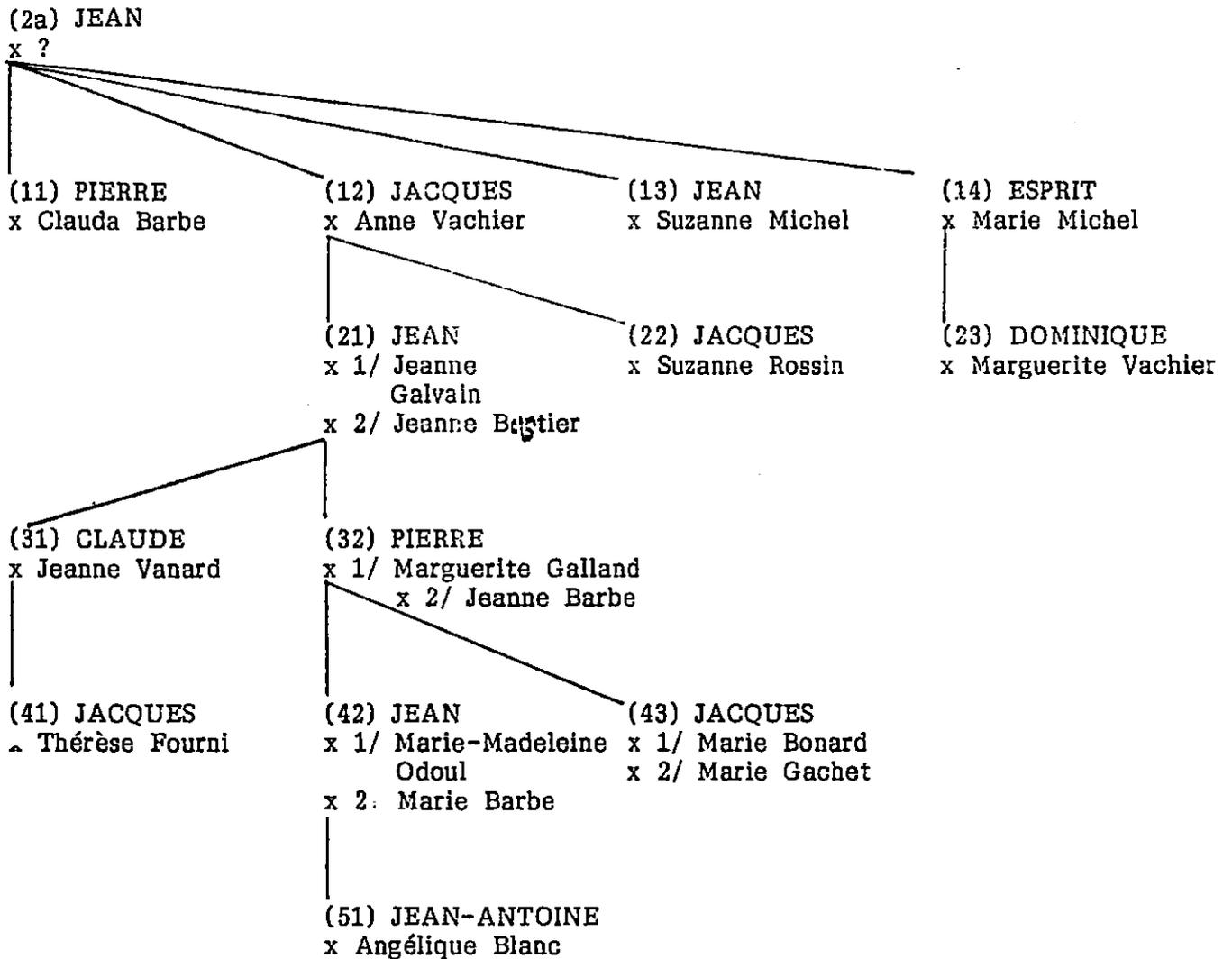
meilleur gardien: coupe Dauphiné libéré + sac crédit agricole

fair play Mens . coupe Dauphiné libéré

le F.C Obiou remercie particulièrement pour l'organisation du tournoi
Mme Isabelle CHARLES, M. GARAUD Robert et de nombreux bénévoles du club.
merci également à M.PORCERO pour le geste généreux à l'égard du club.

FAMILLE (2a) JEAN, MARECHAL à LA CROIX DE LA PIGNE

Abréviation : LP = La Croix de La Pigne



(2a) Jean BARBE

°ca 1610; maréchal LP; + 1670/1680

x ?

d'où :

- Pierre qui suit en (11)
- Jacques qui suit en (12)
- Catherine; °ca 1640; hab LP; + ap 1668
- Jean qui suit en (13)
- Esprit qui suit en (14)

1er Degré :

(11) Pierre BARBE

°ca 1630; maréchal C; + 1678

x ca 1655

Claude BARBE

(fa Guillaume x Marie BOREL)

°1639; (+) C 7.11.1693

d'où :

- Marguerite; b C 24.2.1658
- Guillaume; b C 27.7.1660; (+) C 11.12.1693
- Jacques; (s); hab LP; + ap 1702
- Catherine; b C 16.3.1670
- Clauda; x 1/ Charles FAURE; x 2/ Pierre VILLAR
- Marguerite; b C 12.9.1678 posthume

(12) Jacques BARBE
°LP 1636; (s); maréchal-ferrant C; (+) C
22.1.1691
x ca 1665
Anne VACHIER
(fa Louis x Madeleine PLASY)
b C 26.12.1644; (+) C 23.8.1683
d'où :
- Jean qui suit en (21)
- Esprit; b C 16.12.1668
- Louis; b C 13.9.1671; (+) C 20.1.1693
- Jacques qui suit en (22)
- Marguerite x Maximin BARBE
- Anthoine; b C 8.9.1682; (+) C 28.9.1683

(13) Jean BARBE
°ca 1640; (s); ménager LP; + ap 1690
x ca 1660
Susanne MICHEL
°Agnières en Dévoluy 1641; (+) C 16.4.1671
d'où :
- Madeleine; b C 30.9.1668
- Madeleine; ° ?6/7.1670; + C 1.8.1670
- Jean; b C 12.4.1671

(14) Esprit BARBE
°ca 1640; hab LP; + 1694/1699
x ca 1660
Marie MICHEL
°ca 1640; + 1663/1704
d'où :
- Dominique qui suit en (23)
- Pierre; cité en 1694

2ème Degré :

(21) Jean BARBE
(fs Jacques x Anne Vachier)
°1666; (s); maréchal-ferrant C;
(+) C 29.5.1711
x 1/ 1684/1690
Jeanne GALVAIN
°av 1675; (+) C 22.7.1690
x 2/ C 29.5.1691
Jeanne BASTIER
(fa André)
°Ste Luce 1959; (s); (+) C 23.3.1729
d'où :
- Claude qui suit en (31)
- Anne; b C 13.3.1694; (+) C 7.4.1695
- Pierre qui suit en (32)

(22) Jacques BARBE
(fs Jacques x Anne Vachier)
°1676; (s); compagnon maréchal C;
(+) C 12.4.1707
x C 6.5.1704
Suzanne ROSSIN
(fa Pierre x Marguerite CALVAT)
°prot 1675; abj C 29.9.1685 (x 1/ David
BRACHET)
d'où :
- Ane; b C 15.2.1705
- Catherine; b C 16.7.1707 (posthume)

(23) Dominique BARBE
(fs Esprit x Marie Michel)
°1663; (s); cordonnier LP puis C; marguillier,
hospitalier C; (+) C 11.5.1729
x C 11.11.1704; CM Me Guillaume Bernou
not C 27.10.1704
Marguerite VACHIER
(fa Pierre x Antoinette PRA)
° 1688; (s); (+) C 25.1.1758
d'où :
- Marie x Jean FRANCOU
- Marie-Roze; b C 9.2.1713; (+) C 2.4.1714
- Pierre; b C 28.5.1716; (+) C 4.8.1717
- Madeleine; b C 21.11.1718; (+) C 23.7.1720
- Marguerite; b C 15.6.1720; (+) C 30.11.1758
- Anne; b C 8.10.1722; (+) C 10.6.1725
- Magdeleine; b C 18.11.1725; (+) C 13.8.1726
- Marie-Roze; b C 4.12.1728

3ème Degré :

(31) Claude BARBE
(fs Jean x Jeanne Bastier)
b C 3.3.1692; (s); maréchal-ferrant C;
(+) C 13.1.1729
x C 26.10.1716
Jeanne VANNARD
(fa Guillaume x Françoise CINA)
°1693; (s); (+) C 14.12.1753 (x 1/ Jacques
PRA)
d'où :
- Jean; b C 1.7.1717; (+) C 7.6.1726
- Anne x Hyacinthe GAU
- Jacques qui suit en (41)
- Elisabeth; b C 9.3.1725; (+) C 23.4.1725
- Claire; b C 31.5.1726; (+) C 24.8.1726
- Françoise x Jacques MATHIEU
- Marie x Claude ACHARD-BAILLE

(32) Pierre BARBE, dit Galland
(fs Jean x Jeanne Bastier)
°1696; (s); ménager, maréchal, négociant C;
test Me C.B. Eymar not C 5.1.1770;
(+) C 15.1.1770

x 1/ C 28.1.1717

Marguerite GALLAND

(fa Pierre x Françoise CHANET)

b C 10.8.1695; (s) 1717, déclare 1738 avoir
oublié et ne plus savoir; (+) C 1.3.1745

d'où :

- Jean qui suit en (42)
- Marie; b C 21.1.1719; (+) C 9.5.1719
- Jeanne; b C 2.7.1720; (+) C 3.2.1721
- Anthoine; b C 4.4.1722; (s);
(+) C 13.2.1745
- François; b C 23.3.1724; (+) C 15.2.1725
- Françoise; b C 22.2.1726; (+) C 22.3.1728
- Marie; b C 29.1.1728; (+) C 18.5.1728
- Alexandre; b C 24.4.1729; (+) C 23.2.1730
- Marguerite; b C 19.7.1731; (+) C 24.2.1733
- Pierre; b C 27.4.1734; (+) C 15.4.1736
- Jacques qui suit en (43)

x 2/ C 31.1.1746

Jeanne BARBE

(fa Simond x Jeanne OLPHANT-COLIN)

b C 8.8.1715; (s); (+) C 24.8.1784

(x 1/ Pierre BOSC)

d'où :

- Marie; b C 4.6.1747; (+) C 10.9.1749
- Marguerite; b C 26.7.1749
- Magdelène; b C 22.11.1751; (+) C 10.12.1751
- Thérèse x Grégoire GUEYDAN
- Marie; b C 28.2.1757; (+) C 7.4.1763

4ème Degré :

(41) Jacques BARBE, dit Pignon

(fs Claude x Jeanne Vanard)

b C 10.10.1720; (s); ménager C

x 1/ b Beaufain 1742

Thérèse FOURNI

°prob Beaufain 1691; (+) C 6.9.1748

d'où :

- Jeanne; b C 21.6.1744; (+) C 7.9.1763
- Catherine; b C 4.7.1746

(42) Jean BARBE, dit Galland

(fs Pierre x Marguerite Galland)

b C 28.12.1717; (s); (+) C 2.10.1778

x 1/ CM 1738

Marie-Magdeleine ODDOUL

(fa Louis x Magdeleine MARY)

°1720; (+) C 14.5.1745

d'où :

- Marie-Magdelaine x Jean TELMAS
- Marguerite; b C 21.2.1744; (+) C 31.5.1744
- Pierre; b C 16.4.1745; (+) C 23.4.1745

x 2/ 20.7.1745; GM Me B.Eymar 20.7.1745

Marie BARBE

(fa Simond x Jeanne OLPHANT-COLIN)

b C 12.2.1721; (s); (+) C 17.6.1789

d'où :

- Jeanne; b C 4.5.1746
- Françoise; b C 28.5.1748
- Jean-Pierre; b C 8.7.1750; (+) C 18.9.1752
- Jean-Antoine qui suit en (51)
- Madelaine; b C 10.1.1755; cél (mais a eu
un enfant naturel d'André MEYER);
+ C 21.1.1787
- Marguerite; b C 30.6.1759; citée en 1781
- Benoit; b C 13.2.1761; (+) C 3.5.1762
- Anne; b C 28.8.1763

(43) Jacques BARBE

(fs Pierre x Marguerite Galland)

b C 11.5.1738; (s); hab C

x 1/ C 5.2.1771

Marie BONARD

(fa François x Marguerite GALVAIN)

°Aspres lès C 1740; (s); (+) C 19.6.1788

d'où :

- Marie-Angélique; b C 10.4.1772; (+) C
3.7.1773

x 2/ C 22.7.1788

Marie GACHET

(fa Pierre x Dimanche GAUTIER)

°Les Gachets, LP, 1751; (s); + C 11.7.1791

d'où :

- Pierre; b C 12.7.1789; (+) C 20.12.1789

5ème Degré :

(51) Jean-Antoine BARBE, dit Galland

(fs Jean x Marie Barbe); b C 25.10.1752; (s)

x C 10.1.1791

Angélique BLANC

(fa André x Magdeleine BONNARD) (s)

d'où :

- Marie-Magdeleine; b C 2.2.1791; (+) C
29.9.1791
- Jean-Pierre; b C 19.2.1792

FAMILLE (3a) JEAN, à CORPS

(3a) Jean BARBE

°av 1585; hab C; +av 1655

x ?

d'où :

- Louis qui suit en (11)
- Antoinette x Pierre GUEYDAN
- Mathieu; cél; test Me Achard not C 28.6.1655

1er Degré :

(11) Louis BARBE

°av 1303; laboureur C; test Me Jean Buey not C; + 1657/1669

x av 1621

Madeleine PIFFARD

°av 1606; + ap 1637

d'où :

- Jacques; b C 14.3.1621
- Marguerite x Michel BONTHOUX-JARRY
- Michel qui suit en (21)
- Jacques; b C 1.2.1637.
- Madeleine; °av 1669; prob cél; +ap 1681

2ème Degré :

(21) Michel BARBE, dit Bourbon

b C 3.10.1634; ménager, charpentier C;

(+) C 17.4.1686

x 1652/1656

Catherine BONTHOUX-JARRY

(fa Pierre)

°Les Grais, Costes de C, 1627; test Me Guillaume Bernou not C 20.9.1686;

(+) C 4.8.1687

d'où :

- Etienne; b C 30.4.1656
- Marie; b C 9.5.1660
- Claude qui suit en (31)
- Dominique (f); b C 4.2.1669; (+)C 27.9.1671

3ème Degré :

(31) Claude BARBE

°1664; (+) C 3.6.1686

x C 25.2.1636

Lucrette ROUSSIN

(fa Pierre x Marguerite CALVAT)

°prot 1665; abj C 29.9.1685 (x 2/ Jean GARCIN)

FAMILLE (4a) LOUIS, à CORPS

(4a) Louis BARBE

°av 1578; hab C; +av 1654

x ?

d'où :

- Antoine qui suit en (11)

1er Degré :

(11) Antoine BARBE

°av 1596. HAB C; + 1622/1654

x av 1614

Jeanne BARBE

(fa Jacques x Catherine MICHEL)

°prob Monestier d'Ambel av 1596; + 1622/1654 (x 1/ Claude CHARLES)

d'où :

- Antoine qui suit en (21)
- f ; °av 1615; + ap 1622
- Pierre; °av 1615; + ap 1622
- Jean; b C 8.9.1619

2ème Degré :

(21) Antoine BARBE

°av 1614; négociant C; + ap 1669

x 1624/1632

Magdelaine PLUMEL

(fa Pierre)

°1609; (+) C 2.2.1669

d'où :

- Marguerite x Guillaume AUROUSE

A SUIVRE...

"Cuisine"

Cuisses de poulet en papillotes

4 personnes
Préparation : 20 mn
Cuisson : 30 mn

4 cuisses de poulet, 1 petit chou, 2 carottes, 1 échalote, 1 poireau, 1 branche de céleri, 1 branche d'estragon, 40 g de beurre, sel, poivre.

Faites blanchir le chou. Prélevez des feuilles tendres pour envelopper les cuisses de poulet (4 ou 8), réservez le reste du chou pour un autre plat (roulades de chou farcies par exemple). Pelez les carottes et l'échalote, nettoyez le poireau et le céleri. Coupez tous ces légumes en fine julienne. Déposez les feuilles de chou sur des carrés de papier d'aluminium, puis par-dessus les cuisses de poulet et les légumes préparés, assaisonnez, répartissez le beurre et l'estragon haché. Fermez les papillotes et faites cuire à four chaud 30 mn.

Poulet aux olives farcies

4 personnes
Préparation : 15 mn
Cuisson : 30 mn

1 poulet, 40 g de beurre ou de margarine, 1 c à soupe d'huile, sel, poivre, 2 carottes, 3 échalotes, 1 gousse d'ail, thym, laurier, 1,5 dl de vin blanc, 250 g d'olives farcies aux poivrons.

Coupez le poulet en morceaux, faites-les dorer dans le mélange beurre-huile, assaisonnez. Ajoutez les carottes pelées et coupées en bâtonnets, les échalotes et l'ail pelés et hachés. Joignez le bouquet garni, mouillez de vin, couvrez et laissez mijoter 30 mn. Dix minutes avant la fin de la cuisson, ajoutez les olives. Servez le tout ensemble.

Vous pouvez ajouter quelques tomates concassées en même temps que le poulet.

Coquelets au sauternes

4 personnes
Préparation : 15 mn
Cuisson : 30 mn

2 coquelets, 40 g de beurre, 1 c à soupe d'huile, 2 carottes, 2 oignons, 2 navets, 1 branche de céleri, sel, poivre, 2 dl de sauternes.

Coupez les coquelets en deux, faites-les revenir dans le mélange beurre-huile. Quand ils sont bien dorés, retirez-les et faites fondre à leur place les carottes, les oignons, les navets et le céleri, tous ces légumes pelés et hachés menu en brunoise. Remuez souvent pour que les légumes se colorent légèrement sans brûler. Remettez les coquelets par-dessus, assaisonnez, mouillez de sauternes, couvrez et laissez cuire doucement 30 mn. Servez tel quel avec des pommes paille à volonté.

Kougelhoppf, sauce choco orange

(6-8 personnes)

20 g de levure, 1/4 l de lait, 500 g de farine, 2 œufs, 150 g de beurre, 100 g de sucre, une pincée de sel, 125 g de raisins secs, une quinzaine d'amandes entières mondées, 3 c à soupe de sucre glace. SAUCE : 200 g de chocolat fondant, 75 g de crème fraîche, le zeste d'une orange râpé, amandes effilées grillées.

Délayez la levure dans 4 c à soupe de lait tiède. Tamisez la farine dans une terrine, ajoutez les œufs entiers, le beurre fondu, le sucre et le sel. Travaillez longuement la pâte jusqu'à ce qu'elle devienne élastique et forme ruban. Joignez alors les raisins (vous pouvez, au préalable, les faire tremper dans du kirsch puis les sécher et les rouler dans la farine). Beurrez largement un moule à kougelhoppf, farinez-le, déposez une amande dans chaque division du fond du moule. Versez-y la pâte qui doit arriver aux deux tiers de la hauteur du moule et laissez lever. Lorsque la pâte atteint le bord du moule, enfournez à four moyen préchauffé (180 °C) et faites cuire pendant 45 mn. Vérifiez la cuisson, démoulez et laissez

refroidir. Saupoudrez de sucre glace. Préparez la sauce : cassez le chocolat en petits morceaux dans une casserole, ajoutez le zeste d'orange et la crème, laissez fondre et mélangez. Nappez le gâteau avec cette sauce et décorez à volonté d'amandes effilées grillées.

Pavé aux marrons

(6-8 personnes)

200 g de chocolat fondant, 150 g de beurre, 500 g de crème de marrons, 4 c à soupe de rhum, une trentaine de langues de chat. SAUCE : 150 g de chocolat fondant, 50 g de crème fraîche.

Cassez le chocolat en petits morceaux dans une casserole et laissez-le ramollir au bain-marie ; ajoutez le beurre en parcelles et remuez jusqu'à ce que vous ayez une crème lisse. Mélangez-la à la crème de marrons, parfumez au rhum. Tapissez un moule à cake de papier d'aluminium, huilez-le, remplissez-le avec la préparation aux marrons et mettez à durcir au réfrigérateur jusqu'au lendemain. Démoulez, retirez le papier et garnissez de langues de chat. Au moment de servir, faites fondre le chocolat au bain-marie avec la crème, nappez le pavé avec cette sauce et servez. Vous pouvez accompagner d'une crème anglaise bien froide.

Blancs de poulet au fromage

2 personnes
Préparation : 15 mn
Cuisson : 25 mn

2 blancs de poulet, 1/2 l de court-bouillon (voir p. XIV), 100 g de crème fraîche, 1 jaune d'œuf, 100 g de gruyère râpé.

Faites pocher les blancs de poulet dans le court-bouillon pendant 15 mn. Egouttez-les, faites réduire le court-bouillon de moitié, ajoutez la crème, le jaune d'œuf et le fromage. Mettez les blancs de volaille dans un plat allant au four et à table, nappez de sauce, saupoudrez d'un peu de fromage râpé et faites gratiner.

MOTS CROISÉS

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1	E	X	C	E	L	L	E	N	C	E
2	N	E			E	I	R	E		V
3	G	R	A	P	P	E		E	P	I
4	O	E	U	V	R	E	S		A	N
5	U	S	E		O		C	R	I	C
6	E		R	E	S	T	A	U	R	E
7	M	A		V	E	I	N	E		M
8	E	V	I	E	R		D	E	M	E
9	N	E	N	N	I		E	S	O	N
10	T	U		T	E	T	E		U	T

**BILAN DU CENTRE D'ANIMATION
DE CORPS
ETE 1990**

Nom de l'Association : Centre d'Animation de CORPS.

Adresse : Office du Tourisme - 38970 CORPS.

Téléphone : 76 30 03 85.

- 1/ Président de l'Association :

NOM : GARAUD Franck

Adresse : Place de l'Homallerie - 38970 CORPS

- 2/ Personnes ayant contribué à la réalisation de l'animation :

- Animateurs :

* Juillet : PAIN Marc-Christophe - 20 ans - BAFA.

* Août : BALMET Sandrine - 19 ans - BAFA

- Soutien : * MEI François : Accompagnateur en moyenne montagne,
" " en VTT,
Initiateur d'escalade

* HANON François : Moniteur de voile

* PISLOR Michel : Toboggan Nautique

* CHALON Valérie : Pédalo

* ARCHAMBAULT Pascal : Practice de golf + tir à l'Arc

- 3/ Personnes ayant suivi notre action au sein des services de tourisme :

* DEVOLUY Dominique : Secrétaire de l'Office du Tourisme,

* DAUPHIN Laurence : Hôtesse à l'Office du Tourisme,

* BLANC Jean : Président de l'Office du Tourisme.

.../...

- 4/ Personnes ayant suivi notre action au sein de la municipalité :

* REYNIER Luc : Conseiller municipal de CORPS

* CORBY Marc : " " " "

- 5/ Bilan rappel de la nature de l'animation :

- Mois de Juillet :

* Nombre de participants :

- Mois de Juillet : 36 personnes.

- Nombre total de participants habitant le Canton ;
22 pers., soit un pourcentage majoritaire de 61%

- Nombre total de participants n'habitant pas le canton :
14 pers., soit un pourcentage minoritaire de 39%

- Moyenne de participants à la journée : 5 pers.

- Nombre de journée de fonctionnement :

- Du 10 Juillet au 31 Juillet 1990 : soit 21 jours.

* Activités ayant le mieux fonctionnées (ordre décroissant)

- Kayak (2 sorties)

- Randonnée et VTT

- Activités sur la plage

- Tir à l'arc

- Pâte à sel.

* Observations sur le déroulement général de notre animation :

- Forte participation locale,

- Participation moindre des vacanciers,

- Quasi absence de participation des ados (+ 13 ans), sauf pour les sorties VT

- Forte participation avec François,

- Coût de participation du public : 20,00 F.

- Bilan rappel de la nature de l'animation :

- Mois d'Août :

- Mois d'Août : 61 personnes.

- Nombre total de participants habitant le canton :

23 personnes, soit un pourcentage minoritaire de 38%.

.../...

.../...

- Nombre total de participants n'habitant pas le canton :
38 personnes, soit un pourcentage majoritaire de 62%
- Moyenne de participants à la journée : 4 personnes
- Nombre de journées de fonctionnement :
du 1er Août au 31 Août 1990 : soit 16 jours ouvrables (+ 5 journées annulées).

* Activités ayant le mieux fonctionnées (ordre décroissant) :

- VTT
- Tir à l'arc
- Kayak (2 sorties)
- Activités sur la plage
- Activités manuelles et randonnées
(Fabrication de pantins + pâte à sel)

* Observations sur le déroulement général de notre animation :

- Forte participation locale
- Mais augmentation de la participation des vacanciers par rapport à 1989, au mois de Juillet 1990.
- Quasi absence de participation des ados (+ 13 ans), sauf pour les sorties VTT et kayaks
- Forte participation avec François, surtout pour les VTT
- Coût de participation au public : 20,00 F
- Baisse, et même absence de participation du 27 au 31 Août 1990.

VIVE LA PECHE

Le 19 août, les pêcheurs chevronnés ou en herbe se sont retrouvés, autour du barquier, pour la pêche à la truite organisée par le comité des fêtes.

Malgré le nombre impressionnant de truites, il fallait être patient mais les pêcheurs et les badauds ont apprécié ce divertissement rafraîchissant.



LE CLUB A BOUSTIGUE

Le 26 juin le club a pris de l'altitude et ses membres se sont retrouvés à Boustigue pour le concours de pétanque annuel.

Après trois parties âprement disputées, les joueurs et les supporters se sont réunis au restaurant, autour d'un délicieux repas, préparé par Bernard et servi par son équipe familiale.

Tous les participants ont apprécié cette journée de plein air, qui s'est terminée par la remise des prix, 2 coupes étaient attribuées aux premiers et différents prix ont récompensé les joueurs.

Classement : 1) Jeanine Blanc-Louis Masse; 2) S. Bernou-Léon Marry; 3) Marcelle Roux-Louis Blanc; 4) Suzon Gonzalès-Louis Roux; 5) Judith Corréard-René Jambon; 6) Solange Balmet-M. Bernou; 7) Solange Davin-Eugène Pellissier; 8) Jeanne Galvain-Léon Gonzalès; 9) Mathilde Mary-Jean Roche; 10) Jeanne Gueydan- Fernand Borel; 11) Henriette Masse-Pierre Carminatti; 12) Odette Charles- Paul Davin; 13) Simone Charles-Marie-Joséphine Pellissier; 14) Marie Tozzi-Ernest Andrieux; 15) Juliette Arbouet-A. Tozzi; 16) Pauline Jambon-Albert Rivière; etc...

CHIFFRES DU DERNIER RECENSEMENT DE MARS 1990,

DES COMMUNES DU CANTON DE CORPS.

Relevés dans les affiches de GRENOBLE et du DAUPHINE

	popul.	popul.	N	N	D	D
	82	90	82	90	82	90
AMBEL	22	38	0	0	0	0
BEAUFIN	21	25	1	1	0	2
CORPS	505	512	7	8	10	10
LES COTES DE CORPS	84	50	0	0	2	1
MONESTIER D'AMBEL	48	64	0	0	2	0
PELLAFOL	152	149	0	0	5	3
QUET EN BEAUMONT	45	34	0	0	2	1
SAINT LAURENT EN BEAUMONT	307	282	1	6	0	6
SAINTE LUCE	25	33	0	0	1	0
SAINT MICHEL EN BEAUMONT	48	30	0	0	0	0
SAINT PIERRE DE MAROTZ	82	110	1	1	0	1
LA SALETTE - FALLAVAUZ	88	83	0	0	0	4
LA SALLE EN BEAUMONT	250	276	1	3	4	0

=====

Voir ci-après les chiffres des CANTONS de L'ISERE et quelques commentaires

des affiches de GRENOBLE et du DAUPHINE.

La commune d'Oulles, avec neuf habitants est la moins peuplée de l'Isère

Nous publions, grâce à la collaboration de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, le recensement exhaustif de la population dans le département de l'Isère, à la fois par cantons et par communes. Ces chiffres, diffusés pour la première fois dans leur intégralité, témoignent de la vitalité de certaines communes mais aussi des faiblesses de beaucoup d'autres mais l'Isère dépasse aisément le million d'habitants avec 1 014 601 Isérois. Il est loin le temps où bien des familles avaient sept enfants ou plus et que semble regretter notre dessinateur, Michel Cambon.

Popul. = Population ; N = Naissances ; D = Décès.

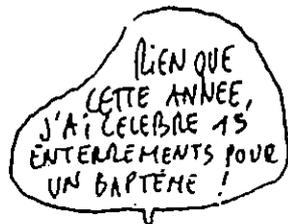


Les maires s'inquiètent, les mères travaillent, mais Grenoble a, heureusement, réussi à rester au-dessus de la barre symbolique des 150 000 habitants et conserve sa place dans le cercle très fermé des grandes métropoles françaises. Grenoble reste ainsi la ville la plus peuplée d'un département partagé entre trois arrondissements, cinquante-neuf cantons et 534 communes pour un territoire de 7 467 km².



L'Isère est d'ailleurs le second département français pour son impressionnante superficie, Saint-Christophe-en-Oisans étant la troisième plus grande commune de France avec ses 24 300 hectares et 103 habitants recensés en 1982 (... en 1990) mais seulement 27 l'hiver !

Oulles dispute à Malleval la place, peu enviée, de commune la moins peuplée du département de l'Isère avec seulement 9 concitoyens contre 18 pour le second village. Mais la vie civique n'en est pas pour autant éteinte. elle a permis d'élire normalement un maire, M. Michel Jorcin, entouré de deux adjoints.



CANTONS	Popul. 82	Popul. 90	N 82	N 88	D 82	D 88
Allevard	5 174	5 559	69	61	63	53
Beurepaire	10 011	11 071	126	147	101	101
Le Bourg-d'Oisans	10 325	9 435	150	148	90	84
Bourgoin-Jallieu Sud	7 089	8 086	98	83	62	56
Cielles	1 289	1 310	16	14	15	18
Corps	1 677	1 686	11	19	26	28
La Côte-Saint-André	10 672	11 386	140	121	118	111
Crémieu	18 574	22 460	237	281	195	171
Domène	18 615	22 067	242	316	153	167
Goncelin	14 805	16 383	243	244	122	131
Le Grand-Lemps	9 794	11 353	157	127	125	109
Heyrieux	11 542	15 022	163	169	88	81
Mens	2 400	2 479	24	27	43	46
Monestier-de-Clermont	2 625	3 439	31	52	17	26
Morestel	18 552	19 468	257	238	211	202
La Mure	13 147	13 377	166	188	148	160
Le Pont-de-Beauvoisin	16 676	17 291	222	216	211	184
Pont-en-Royans	5 147	5 218	75	67	45	40
Rives	23 971	27 221	361	357	231	208
Roussillon	34 965	38 783	471	498	271	310
Roybon	5 251	5 460	44	66	69	53
St-Etienne-de-St-Geoirs	9 190	9 882	136	126	93	106
St-Geoire-en-Valdaine	6 260	7 579	79	99	80	55
St-Jean-de-Bourmay	11 245	12 111	138	137	128	131
St-Laurent-du-Pont	9 370	9 788	97	114	111	110
St-Marcellin	18 060	18 951	222	231	211	210
Fontaine-Sassenage	11 526	12 780	161	137	45	62
La Tour-du-Pin	21 212	23 115	338	285	215	214
Le Touvet	13 149	17 901	212	250	138	138
Tullins	9 330	10 124	141	126	115	133
Valbonnais	1 412	1 546	10	10	27	23
La Verpillière	13 175	15 029	222	205	83	77
Vienne-Nord	16 645	18 387	258	243	88	117
Vienne-Sud	11 802	13 173	157	125	94	102
Vif	27 420	32 171	429	488	161	188
Villard-de-Lans	7 390	8 218	120	130	41	45
Vinay	6 930	7 418	97	70	107	103
Virieu	6 593	7 756	101	103	74	90
Vizille	23 112	26 022	305	305	190	182
Voiron	36 232	38 692	495	514	337	304
Pont-de-Chéruy	18 448	21 970	407	363	90	104
Echirolles-Est	474	752	6	9	0	3
Meylan	24 946	28 417	333	345	163	210
Saint-Egrève	22 241	24 370	327	378	145	144
Bourgoin-Jallieu Nord	7 855	9 604	86	112	79	80
Eybens	13 400	16 090	184	238	85	74
Fontaine-Seyssinet	17 914	20 263	338	337	66	87
Villefontaine	13 741	25 260	336	524	54	67
Saint-Ismier	12 135	14 773	106	135	77	89
Chamrousse	607	501	0	0	0	0
Bourgoin-Jallieu	22 550	22 012	413	355	219	207
Echirolles	37 360	34 419	658	559	155	172
Fontaine	22 827	22 807	391	360	160	174
Saint-Martin-d'Hères	35 188	34 335	561	515	163	150
Grenoble	156 637	150 562	2460	2275	1325	1233
Vienne	28 294	29 309	545	481	312	272

Frères et soeurs, pèlerins de La Salette,

Dans l'évangile que nous venons d'entendre, Jésus nous renvoie clairement à notre propre responsabilité. C'est ce qu'il répond à l'homme qui lui demande d'arbitrer une question d'héritage, et vous savez que ce n'est pas chose facile. Apprenez à juger par vous-même de ce qui est juste. Prenez vos responsabilités.

Jésus nous interpelle ensuite avec cette parabole du riche insensé. Ce riche a pris lui, ses responsabilités, il a bien mené sa barque. Et le voici parti à faire des projets mirobolants, comme s'il était maître absolu de son propre destin. N'est-ce pas l'illusion qui nous guette quand tout va bien ? quand notre vie se déroule selon nos désirs ? Et si tu meurs cette nuit ? nous dit Jésus en nous ramenant à la réalité. Ce que tu auras préparé, qui l'aura ? Quelle terrible ironie ! Quel paradoxe ! Nous sommes responsables de nos décisions, mais nous ne sommes pas les maîtres absolus de nos destinées.

C'est justement ce que la Vierge Marie est venue nous dire le 19 septembre 1846 par l'intermédiaire de Maximin et de Mélanie. Le sens de nos responsabilités et la conscience de notre fragilité doivent guider chacune de nos décisions. Par deux fois, au cours de son message, la Vierge nous fait ce reproche : "Vous n'en faites pas cas, vous n'en faites pas cas".

La première fois, c'est pour nous rappeler à notre responsabilité de chrétiens, de disciples du Christ. La Vierge en pleurs nous rappelle une réalité de la foi, une réalité invisible mais présente. Mon peuple oublie mon fils. Nous ne faisons pas cas de Celui qui seul peut nous sauver comme dit le Magnificat : "Déployant la force de son bras, -qui est la force de son amour- il élève les humbles, il comble de bien les affamés, il relève son peuple et se souvient de son amour".

Mais aussi "il disperse les orgueilleux et renvoie les riches les mains vides". Et la Belle Dame de nous rappeler sa prière incessante et toute la peine qu'elle prend sans cesse pour nous. Pour nous, aujourd'hui. Dans la Bible, on dit de Moïse qu'il vivait constamment "comme s'il voyait l'invisible". Notre responsabilité de chrétiens n'est-elle pas justement de "faire cas" de ces réalités invisibles et quotidiennes dont nous avons à témoigner dans un monde matérialiste. Ce monde semble n'avoir d'autre règle que de vouloir s'installer dans le provisoire. Ce monde qui ne croit qu'à ce qu'il voit, ce monde découvrira l'invisible s'il le voit dans notre vie, s'il voit une Eglise qui célèbre et qui prie, s'il voit des Eglises en recherche constante de réconciliation et d'unité, s'il voit des chrétiens qui vivent selon leur foi "sans se moquer de la religion" dit Notre Dame,

à La Salette, et les gens ajoutent : ils vont à la messe et ils ne sont pas meilleurs que les autres. Ce monde qui ne croit qu'à ce qu'il voit découvrira l'invisible s'il voit des chrétiens prendre le chemin de leur Maître, le chemin du serviteur capable de respecter, d'aimer et d'aider le plus petit de ses frères humains. Par sa démarche, par ses larmes, par ses paroles, et surtout par le grand crucifix qu'Elle porte sur sa poitrine, Marie à La Salette a rendu visible la tendresse du Christ à l'égard de son peuple. Notre responsabilité est de rendre aujourd'hui visible la tendresse du Christ qui accueille, qui guérit, qui pardonne, sans exclure qui que ce soit de son amour.

Une seconde fois, Marie nous interpelle, nous provoque en nous disant : "Vous n'en faites pas cas". Elle parle alors de la situation du monde en 1845 et 1846 : la famine qui a commencé, les pommes de terre qui se gâtent, le blé qui va tomber en poussière, l'aggravation de la famine pendant l'hiver, les petits enfants qui vont mourir, les raisins et les noix qui vont pourrir. Regardez votre monde : "Je vous l'ai fait voir" dit Marie "et vous n'en avez pas fait cas". Au contraire, vous avez rejeté sur mon fils la cause des malheurs qui vous frappaient. Voir ce monde tel qu'il est, avec lucidité, c'est constater sa fragilité, et nous en faisons actuellement l'expérience avec la crise du golfe, mais aussi les guerres en Afrique, l'oppression en Chine, le besoin de libération pour les foules sud-américaines. C'est constater du même coup la fragilité de nos propres vies. Voir ce monde tel qu'il est c'est aussi prendre conscience de nos responsabilités face aux misères humaines, c'est jeter sur ce monde le regard même de Dieu qui a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils. Voir ce monde tel qu'il est, c'est se mettre à l'oeuvre avec Jésus, non pour juger ce monde mais pour le sauver. Pour nous laisser interpellé par les gens que nous rencontrons et pour les aider à vivre, à vivre dignement et pour lutter avec eux contre les injustices qui les frappent. Pour leur dire et leur montrer que Dieu est Père, qu'il est un Dieu qui donne vie, un Dieu qui ne veut pour ses enfants ni le mal, ni la mort. Ni le mal car il les aide à passer au travers. Ni la mort car il les appelle à partager sa propre vie. Dès maintenant en partageant son amour et au-delà en espérant la plénitude de cet amour.

Oui, à La Salette, la Belle Dame nous pose les questions essentielles : "A travers les choses visibles, savons-nous découvrir l'invisible ?" On ne voit bien qu'avec le coeur. Savons-nous par notre vie donnée à la manière du Christ, savons-nous rendre visible cet amour que Dieu met en nos coeurs chaque jour ? A tout son peuple et à chacun de ses enfants, à travers la violence et les injustices de ce monde, Notre Dame de La Salette pose cette autre question : "N'êtes-vous pas en train de mettre tout votre espoir, toutes vos énergies dans des choses qui passent, dans des choses qui se gâtent ?"

A tout son peuple et à chacun de ses enfants, elle dit aussi : "Dis-moi, que fais-tu de ta vie, de ce temps qui t'est donné et qui passe si vite, de ces forces qui s'épuisent si rapidement ? Dis-moi, que fais-tu de ce monde qui t'est donné pour que tu le rendes plus humain, de ce coeur qui t'est donné, de ce coeur qui aspire à tant aimer, de ces frères qui attendent ton respect et ton amour ?"
Laissons-nous interpeller ce soir par la Vierge qui pleure, par ses larmes et par ses paroles, par la Vierge qui marche avec nous, avec son peuple sur nos chemins de misère et qui nous invite à la suite de son Fils.

Souviens-toi Vierge de La Salette
des larmes que tu as versées pour nous
sur le Calvaire.

Souviens-toi aussi de la peine que sans cesse
tu prends pour ton peuple
afin qu'au nom du Christ
il se laisse réconcilier avec Dieu.

Et vois si,
après avoir tant fait pour tes enfants
tu peux maintenant les abandonner.

Réconfortés par ta tendresse,
Mère, nous voici, suppliants
malgré nos infidélités et nos ingratitude,
Ne repousse pas nos prières,
ô Vierge Réconciliatrice,
mais tourne nos coeurs vers ton fils :
obtiens-nous la grâce
d'aimer Jésus par dessus tout
et de te consoler toi-même
par une vie donnée
pour la gloire de Dieu
et l'amour de nos frères. Amen.

CHORALE LA CLE DES CHANTS

Après 3 mois d'interruption la chorale dirigée par Madame Mauricette FRANCOU, reprendra les répétitions hebdomadaires, le mercredi 3 octobre à 20 h 30, salle du club.

Anciens et nouveaux membres seront les bienvenus.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

STAGE D'ANGLAIS

Comme les années précédentes, des cours d'Anglais, organisés par le G.R.E.T.A. seront donnés à CORPS à partir du mois de novembre.

Les personnes intéressées, sont priées de s'inscrire en Mairie, avant le lundi 8 octobre.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

COURS DE COUTURE

Une session de couture (10 cours) aura lieu à partir du lundi 8 octobre, salle de la Mairie, tous les lundis de 13 h30 à 16 h 30.

S'inscrire en Mairie, avant le vendredi 5 octobre.

HUMOUR



DES PEINTRES EXPOSENT

Le samedi 18 Août, la Présidente, Mme Suzette Garaud, la Bibliothécaire Mme Jacqueline Desnoyer, et les membres de l'Association de la bibliothèque avaient réuni les peintres qui ont exposé leurs toiles dans la salle de la bibliothèque depuis le mois de Juin.

Durant tout l'été, les tableaux ont formé une véritable mosaïque, sur les murs clairs de la bibliothèque, et de nombreuses personnes sont venues les admirer et revenues avec leur famille ou des amis tous surpris de découvrir des noms connus sur ces toiles: Jean-Paul FLORENCE, Jeanne MARTIN, Madeleine MERLE, Daniel CHARMOT, René BERNARD René PRA, Pierre-ANGE, Mr BALLE... peintres amateurs résidant dans le canton, ou les cantons proches. Cette exposition a connu un vrai succès et avant qu'elle se termine, c'était l'occasion de les réunir.

Une grande partie des artistes étaient présents, et se sont retrouvés avec les membres de la bibliothèque, le Maire, les Adjoints et les Conseillers municipaux, autour du verre de l'amitié qui cloturait cette sympathique rencontre.



CARNET DU JOUR

carnet rose

Nous avons appris avec joie la naissance de :

KARINE fille de Christine et Yann Larher
petite fille de Jackie et Maurice Bernard .

LISA fille de Colette et Pascal Magnan
petite fille de M. et Mme René Magnan et
arrière petite fille de Mme. Augusta Magnan .

Sincères félicitations aux parents et meilleurs voeux aux bébés.

CARNET BLANC

Le Samedi 1er Septembre a été célébré le mariage de :

Claudine Gosselin et Raymond Porcéro
fils de Mr émile Porcéro.

Jean-Christophe CHAMPION et Florence SCIAUVEAU fille de Mr et Mme Maurice
SCIAUVEAU petite fille de Mr et Mme Marcel ASIE
nous leur adressons nos félicitations et meilleurs voeux de bonheur.

NECROLOGIE

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :

frère Philippe PRA frère et beau-frère de Marcel et Maxima PRA .

Mr André GRAND frère et beau-frère de Mr Louis Barbe, Mr et Mme
André Beaume, Mme et Mr Roger Rousset, Mme et Mr Léon Lafond
Mme et Mr René Grand.

Mme Marguerite VALSECCHI mère et belle-mère de Mme Simone Biegnole,
Mme et Mr Lucien Lecoy,
grand'mère de Mme Françoise Biegnole, de Mr
et Mme Patrick Biegnole, et de
Mr et Mme Gérard Cardin;

Mr Louis MARY d'Aspres les Corps

époux de Mme Mireille Mary
frère de Mme Anna Dumas et Mme Augustine Pra .

Mr Jean GAUTHIER de la Salette, frère et beau-frère de Mme et Mr
Séraphin Charles et de Mr André Moussier.

Mr Hervé BALTADIRVE pensionnaire de la Maison de retraite.

Léon ROUX beau-frère de Mme Thirza Roux et Mr et Mme Déléon Garcin
oncle de Mme Olga Monier et de Mr et Mme Denis Roux.

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos
sincères condoléances.

MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Prix ou titre honorifique. – 2. À point... État britannique libre. – 3. Des grains pour le vin. Des grains pour le pain. – 4. Choies, elles ne sont pas

complètes. Passé ou prochain. – 5. Passé. Vient en aide à l'automobiliste malchanceux. – 6. Répare ou fournit un repas. – 7. Possessif. Quand c'est un bon filon, ceux qui l'exploitent en ont. – 8. Se remplit quand on a fini de manger. Canton d'Attique. – 9. Non exceptionnel. Restait vert. – 10. Familier ou reste caché... Bolt du lait. Ancien but ou ancienne note.

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1	L	E			L	L	L	H	C	L
2	N	V					R	E		V
3	G	P		P			E	I		I
4	O	V	V	R	L	S		F		E
5	U	S	E	R			C	P	I	C
6			R	E					N	
7	A	A		V	E					M
8	E	V	I	E	R				L	L
9	N		V	I			L	S		N
10	T	D		T	E					T

Verticalement : I. Transport mondain. – II. Flerté andalouse. C'est une véritable révélation. – III. Un Autrichien qui avale bon bec... N'est donc pas dépassé. – IV. Un vilain papillon ! Le trou du souffleur. – V. Il fallait être ladre pour y séjourner. – VI. A bénéficié d'une faveur. Symbole. – VII. La fin du premier... Soulignée fortement. – VIII. Doit donc être déclarée... Mouvements impétueux. – IX. A deux moitiés égales. Si on ne le bourre pas, on peut rentrer dedans ! – X. Exclusion ou expulsion.

